

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 24 septembre 2015 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:
Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie
Éric Rouillard, représentant de Saint-Benoît-Labre
Germain Paquet, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
Yvan Paré, représentant de Saint-Martin
Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René
Jeannot Drouin, représentant du Village du Lac Poulin
Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière
Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Marcel Busque, représentant de Notre-Dame-des-Pins
Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile
Jean-Marie Dionne, représentant de Saint-Philibert

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Maheux, président et représentant de Saint-Prosper.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4709-15

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4710-15

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE
27 AOÛT 2015**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 27 août 2015 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 24 septembre 2015;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'août 2015;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'août 2015, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 4711-15

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Daniel Campeau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :

**#C-1500553 à #C-1500620 inclusivement,
#P-1500363 à #P-1500406 inclusivement,
pour un déboursé total de 232 487.87\$.**

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis sa dernière rencontre avec les membres de cette assemblée.

RÉSOLUTION NO: 4712-15

ADOPTION BUDGET 2016 – RÈGLEMENT NO 52-15

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud d'adopter ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016;

CONSIDÉRANT qu'il a été donné lors de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 27 août 2015, un avis de motion avec dispense de lecture concernant un éventuel règlement à être adopté à ce sujet;

CONSIDÉRANT que chacun des membres de ce conseil a reçu copie du projet de règlement #52-15 de la Régie relativement au budget 2016 de cette dernière et qu'il déclare l'avoir lu;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte son règlement #52-15 décrétant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4713-15

ACCEPTATION DES DIFFÉRENTS TAUX POUR 2016

CONSIDÉRANT que lors de la présente assemblée, ce conseil a adopté son règlement #52-15 relativement aux prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie de déterminer par résolution, les différents taux applicables au cours de l'année 2016 à son lieu d'enfouissement technique, de même qu'en vertu des différents services qu'elle offre;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Poulin
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil fixe les taux ci-après mentionnés pour la disposition des matières résiduelles acceptables à son lieu d'enfouissement technique, ainsi que pour les services rendus par la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour l'année 2016;

- **91.00\$ dollars la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles transportées au moyen d'un camion à ordures conventionnel (benne) par ou pour une municipalité membre de la Régie;**
- **109.00\$ dollars la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles transportées par un moyen autre qu'un camion à ordures conventionnel (benne);**
- **91.00\$ dollars la tonne métrique pour disposer de boues produites par un système d'épuration des eaux provenant d'une municipalité membre de la Régie;**
- **109.00\$ dollars la tonne métrique pour disposer de tubulure d'érablière sans broche.**
- **209.00\$ dollars la tonne métrique pour disposer de tubulure d'érablière avec broche.**
- **2.00\$ dollars le kilogramme pour disposer d'animaux ou parties d'animaux morts;**
- **200.00\$ dollars la tonne métrique pour disposer de boues et autres résidus provenant de scierie (analyses requises);**

QU'un taux de 400.00\$ dollars la tonne métrique soit chargé à tout transporteur qui disposera à la Régie, à l'insu des gestionnaires et/ou des employés de la Régie, des matières résiduelles provenant d'une municipalité étrangère à la Régie;

QU'un tarif minimal de 25.00\$ dollars soit chargé pour chaque voyage disposé à la Régie pour enfouissement;

QU'un tarif minimal de 10.00\$ dollars soit chargé pour chaque voyage disposé à l'écocentre de la Régie;

QUE la terre contaminée, peu importe son degré de contamination ou sa provenance, soit refusée;

QUE soient chargés à quiconque en fait la demande les tarifs suivants pour l'utilisation des différents équipements de la Régie:

- **machinerie pour "tirer" ou décharger les voyages: 10.00\$/utilisation**
- **couteau à déglacer : 30.00\$/utilisation**
- **utilisation de la balance (pesée) : 15.00\$/utilisation**

Nonobstant la tarification de 109.00\$ dollars la tonne métrique, le secrétaire-trésorier de la Régie ou son représentant autorisé pourra accorder un escompte sur le montant à payer pour disposer de matières résiduelles et ce, aux conditions suivantes:

- **Les matières doivent obligatoirement transiter par l'écocentre de la Régie.**
- **L'escompte accordé s'il y a lieu, ne s'appliquera pas aux entreprises qu'elles soient à but lucratif ou non.**
- **Les matières à disposer se doivent d'être recyclables et être incluses dans un programme de récupération offert par la Régie.**
- **L'utilisateur des services de l'écocentre devra participer au tri de ses matières dans les différents conteneurs prévus à cet effet.**
- **En aucun cas le montant à verser ne peut être inférieur à 10.00\$.**

En plus des taux cités précédemment, il s'ajoutera une ou des taxes sur les redevances sur l'enfouissement décrétées par le Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4714-15

TAUX D'INTÉRÊT 2016

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QU'un taux d'intérêt de 12% soit chargé sur tout compte passé dû à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2016.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4715-15

PAIEMENT PAR CARTE DE DÉBIT – PAIEMENT DIRECT

CONSIDÉRANT que plusieurs usagers du lieu d'enfouissement demandent s'ils peuvent payer par carte de débit;

CONSIDÉRANT que Madame Larivière, adjointe administrative à la Régie a vérifié avec la Banque Royale du Canada et avec la Caisse Populaire Desjardins les coûts pour un tel service;

CONSIDÉRANT que Madame Larivière recommande à la Régie de retenir les services de la Banque Royale du Canada dans ce dossier et ce pour un terme de 36 mois;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la recommandation proposée et autorise son président et son directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie tous documents jugés utiles et nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4716-15

CRAMPONS ROUES COMPACTEUR

CONSIDÉRANT que la Régie a fait refaire en neuf au printemps 2015 les roues du compacteur;

CONSIDÉRANT que Monsieur Rosaire Paquet, contremaître à la Régie recommande de mettre sur chaque crampon (160) de la « rod à souder dure » afin de prévenir l'usure de ces derniers;

CONSIDÉRANT qu'un tel investissement coûterait +/- 6 000.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la recommandation proposée;

QUE les argents nécessaires au paiement de cette dépense soient pris dans le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4717-15

POSE DE REGARDS SUR CONDUITE (MANDAT À WSP CANADA INC.)

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de poser sur une conduite d'eaux de lixiviation des regards afin de pouvoir avoir accès à cette conduite;

CONSIDÉRANT que WSP Canada Inc. a déposé une offre de services afin de préparer les divers documents afférents à ces travaux, laquelle s'élève à 10 925.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à WSP Canada Inc. le mandat nécessaire à ces travaux selon l'offre datée du 23 septembre 2015.

Que les frais demandés, lesquels sont estimés à 10 925.00\$ plus taxes, soient payables par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4718-15

LAVAGE ET ÉTANCHÉITÉ DES CONDUITES

CONSIDÉRANT que la Régie fait nettoyer annuellement la majorité des conduites des eaux de lixiviation;

CONSIDÉRANT qu'elle doit aussi faire vérifier l'étanchéité de ces conduites;

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Paquet, préposé au poste de pesée a demandé des prix pour faire effectuer ces travaux à l'automne 2015 soit :

- **Le lavage au complet des conduites, lequel est estimé à ± 5 185 mètres linéaires incluant les regards;**
- **Le pompage de trois (3) puisards à l'écocentre;**
- **Vérification de l'étanchéité du réseau sur une longueur approximative de ± 455 mètres linéaires, de même que celle de 09 regards;**

CONSIDÉRANT que les prix estimés reçus sont les suivants :
Qualinet Environnement : 14 691.30\$ plus taxes
Véolia North America : 16 754.40\$ plus taxes

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Qualinet Environnement les travaux cités précédemment et selon les prix soumis en date du 15 septembre 2015.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4719-15

REMERCIEMENTS À MONSIEUR JEAN-MARC DOYON

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les membres de ce conseil ainsi que le personnel de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud adressent à Monsieur Jean-Marc Doyon leurs plus sincères remerciements pour les services rendus durant le terme où il a représenté la municipalité de Saint-Benoit Lâbre à la table de ce conseil.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

MDDELCC

Dépôt d'un avis de non-conformité du LET, datée du 22 septembre 2015 relativement au recouvrement final des cellules complétées dans la zone H.

RÉSOLUTION NO: 4720-15

ASSEMBLÉE D'OCTOBRE 2015

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marie Dionne
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'assemblée régulière de la Régie pour le mois d'octobre 2015 soit tenue le 29 octobre à l'endroit et à l'heure habituels.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4721-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marie Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h21.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ÉRIC MAHEUX

ROGER TURCOTTE